

Strasbourg, le 18 octobre 2023

Monsieur le Président Hoyer,  
Monsieur le Vice-Président Mourinho Félix,

Je souhaite attirer votre attention sur un projet financé par la Banque européenne d'Investissement en Espagne, à Madrid, dont les conséquences environnementales sont préoccupantes.

En 2019, la région de Madrid a annoncé un projet d'extension de la ligne 11 de son métro ([projet n°20210674](#)). Elle a soumis une demande de financement à la BEI et, à ce titre, le projet a fait l'objet d'une étude d'impact environnementale, qui a été réalisée en juin 2020. Celle-ci n'a pas mis en évidence de problème majeur et en 2022 la BEI a validé le prêt.

Or, en novembre 2021, un « projet de construction » a été adopté par la collectivité madrilène, substantiellement différent du projet initial, et qui n'a pas fait l'objet d'une consultation publique préalable. Ce n'est qu'en 2023, alors que les travaux étaient sur le point de commencer, que les citoyens ont pu en prendre connaissance et réaliser les conséquences de ce changement.

La principale question soulevée concerne l'impact des travaux sur un parc qui n'était pas censé se trouver sur le tracé initial, à l'endroit de construction de la station « *Madrid Río* ». Le projet de novembre 2021 a modifié ce tracé et, au lieu de nécessiter l'abattage de 79 arbres, il faudrait maintenant en abattre 1 027. Cela signifie couper 6,4 hectares au lieu d'un seul. Alors que l'urgence aujourd'hui est d'adapter nos villes aux températures extrêmes, surtout à Madrid où elles dépassent désormais régulièrement les 40°C, l'abattage d'arbres est un non-sens. Ces arbres vieux de 60 à 70 ans sont un véritable poumon pour la ville et agissent comme des climatiseurs naturels.

Le collectif « *No a la tala* » a sollicité la Commission des Pétitions du Parlement européen pour souligner l'ampleur du problème de ces coupes. Mais elle s'inquiète surtout de ce que la collectivité de Madrid n'aurait pas dûment informé la BEI de ce changement de tracé.

Je souhaite donc que ce courrier puisse faire toute la transparence sur le projet dont il est question. Pour cela, j'aimerais savoir :

- si la banque a validé ce prêt sur la base du projet initial, ou du projet modifié
- dans le cas où la BEI a validé le premier projet : quelle procédure comptez-vous mettre en oeuvre pour suspendre les fonds, tant que les promoteurs du projet n'auront pas remédié au problème ?
- dans le cas où la BEI a validé la seconde version du projet : toutes les études d'impact environnementales ont-elles été correctement menées ? Estimez-vous que la politique sociale et environnementale de la banque, la "Climate Bank Roadmap", ainsi que la politique de prêt au secteur des transports sont respectées ?

La Banque européenne du climat à laquelle nous aspirons collectivement ne peut pas sacrifier la protection de la biodiversité au prétexte de développer un projet de mobilité durable.

Sincères salutations,  
David Cormand